

DROIT DU TRAVAIL

DROIT DES SOCIÉTÉS

CRÉATION ET TRANSMISSION
D'ENTREPRISE

FISCALITÉ ET PATRIMOINE

DROIT DES CONTRATS

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSOLUTION AMIABLE DES LITIGES

CONTENTIEUX DES AFFAIRES

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DROIT PUBLIC

FORMATION

ENVIRONNEMENT

COMMERCE INTERNATIONAL

AVOCATS ASSOCIÉS

Corine ANDRIEUX
Nathalie BAILLY
Frédéric BLAISE
Maryline BUHL
Alexia CADIX
Armin CHEVAL
Olivier COLNAT
Thibaut CUNY
Catherine EDELENYI
Cyrille GUENIOT
Charlène MANGIN
Hervé MONTAUT
Anny MORLOT
Mickael MUNIN
Dominique PIERSON
Philippe SESTER

AVOCATS

Pauline BARREAU
Anne CHARLIQUART
Géraldine EMONET
Cécile GEORGEON
Brigitte JAMIN
Vincent LARRORY
Véronique LEMERCIER-HENNON
Philippe LHUILLIER
Alice MARCHAL
Audrey REMY

AVOCATS SENIOR COUNSEL

Jacques BROUILLET
Claude NOEL

MEMBRES DU GIE GROUPE ACD

Bruno BERKROUBER
Nicole GUERBERT
Séverine VALENT
Olivier VILLETTE

AVOCATS HONORAIRES

Didier-François APOSTOLO
Catherine CLOQUET
Robert COLAS
Pierre-Jean GUARDIOLLE
Christian RENY

Flash Références RH – Mars – Avril 2021

- Comment est reconnue l'inaptitude physique – LS 20/11
- Conduire un entretien d'embauche – LS 31/12
- Les heures de délégation – Questions/réponses – LS 21/12
- L'entretien professionnel – LS 6/1
- L'évaluation des avantages en nature – LS 29/1
- Les jours fériés- Comment les gérer en 2021 – LS 4/1
- Le règlement intérieur – LS 8/1
- L'accord de performance collective – Questions/réponses du Cabinet Barthelémy – LS 11/1
- COVID 19 – Comment organiser au mieux le télétravail ? - LS 3/2
- Proposition loi Lecocq pour renforcer la prévention. Elle complète l'ANI sur la suite à donner – LS 18/1
- Négocier sur l'activité partielle de longue durée – LS 18/2
- Stagiaires – Les cotisations 2021 – LS 18/2
- La prise de congés et la gestion des imprévus – LS 31/3
- Le fractionnement des congés – LS 2/4
- Licenciement pour inaptitude – LS 15/3
- Le vote électronique aux élections professionnelles – LS 19/3
- Les prestations vieillesse contributives sont relevées de 0,4 % depuis le 1/1 – LS 24/3
- Les congés payés 2021 : soit 30 jours ouvrables ou 25 jours ouvrés, mais si le congé tombe un jour férié chômé, il n'est pas décompté contrairement à un jour de pont, sauf accord collectif- LS 25/3

- Les cotisations d'assurances volontaires en 2021 – Elles concernent notamment les expatriés/personnes assistant une tierce personne/les parents chargés de famille ne relevant pas d'un régime obligatoire – LS 26/3
- Négociier sur le télétravail – LS 15/4
- Questions-réponses sur la grève – LS 16/4

Jacques Brouillet

Avocat

07 88 03 21 63



